

Séance du 16 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	29

Date de la convocation : 10.10.2023

Date d'affichage : 10.10.2023

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-trois et le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Mesdames VESSAH, KOMBO-TSIMBA, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Messieurs ABDELLAOUI, JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACL.

PROCURATIONS : Madame RHOUN pour Madame LENGARD, Monsieur VEY pour Monsieur BIANCHI, Madame AUDET pour Madame HULIN, Monsieur EDOM pour Monsieur FLAHAUT, Monsieur CARRARA pour Monsieur NIATI.

ABSENTS : Mesdames BITTY KOUAKOU, AWALE GUEDI, Monsieur AMIENS, Madame POCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération
Décision modificative n° 2

Rapporteur : M. Bisson

N° 2023-47

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-1,

VU l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales autorisant les communes, à modifier le budget primitif en cours d'exercice, afin d'ajuster celui-ci en fonction de nouveaux évènements ou de nouvelles informations

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le vote du budget primitif en date du 20 mars 2023,

VU le vote de la décision modificative n°1 en date du 22 mai 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir une décision modificative pour prendre en compte les évolutions de recettes et de dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement,

Après l'avis de la commission générale en date du 02 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : D'adopter la décision modificative n°2 en intégrant les besoins nouveaux, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
020	611	011	Contrats de prestations de services	29 300,00
			Chapitre 011 – Charges à caractère général	29 300,00
020	64111	012	Personnel titulaire : rémunération principale	64 000,00
			Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	64 000,00
01	739223	014	FPIC – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	26 776,00
			Chapitre 014 – Atténuations de produits	26 776,00
01	6811	042	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6 350,00
			Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 350,00
			TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	126 426,00

Recettes

Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
020	6419	013	Remboursements sur rémunérations du personnel	11 573,00
			Chapitre 013 – Atténuations de charges	11 573,00
01	73223	73	FPIC – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	114 853,00
			Chapitre 73 – Impôts et taxes	114 853,00
			TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	126 426,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
820	2115	21	Terrains bâtis	-1 127 000,00
822	2135	21	Installations générales, agencements et aménagements de constructions	-1 058 799,03
			Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	-2 185 799,03
020	2313	23	Constructions	8 696,00
822	2315	23	Installations, matériels et outillages techniques	-433 700,97
823	2315	23	Installations, matériels et outillages techniques	-250 000,00
824	2315	23	Installations, matériels et outillages techniques	-7 500,00
			Chapitre 23 – Immobilisations en cours	-682 504,97
822	2313	041	Immobilisations corporelles en cours de construction	100 000,00
			Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	100 000,00
			TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-2 768 304,00

Recettes

Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
01	1641	16	Emprunts en euros	-2 883 350,00
			Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	-2 883 350,00
412	2312	23	Agencements et aménagements de terrains	8 696,00
			Chapitre 23 – Immobilisations en cours	8 696,00
01	28031	040	Frais d'études	-58,00
01	28033	040	Frais d'insertion	-80,00
01	28051	040	Concessions et droits similaires	995,00
01	281311	040	Hôtel de Ville	-142,00
01	281316	040	Equipement du cimetière	-375,00
01	281318	040	Autres bâtiments publics	-871,00
01	28132	040	Immeubles de rapport	-2 000,00
01	28135	040	Installations générales, agencements et aménagements de constructions	5 503,00
01	28152	040	Installations de voiries	3 766,00
01	281534	040	Réseaux d'électrification	-87,00
01	281568	040	Autres matériels et outillages d'incendie	-2 349,00
01	281571	040	Matériel roulant	-15 822,00
01	281578	040	Autre matériel et outillage de voirie	594,00
01	28158	040	Autres installations techniques	-3 977,00
01	28182	040	Matériel de transport	-14 452,00
01	28183	040	Matériel de bureau et matériel informatique	15 501,00
01	28184	040	Mobilier	12 642,00
01	28188	040	Autres immobilisations corporelles	7 562,00
			Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 350,00
822	2031	041	Frais d'étude	100 000,00
			Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	100 000,00
			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-2 768 304,00

Article 2 : La décision modificative n° 2 s'équilibre en section de fonctionnement à 126 426,00 € et en section d'investissement à - 2 768 304,00 €,

Article 3 : Le nouveau montant cumulé du budget est de :

27 680 542,49 € en section de fonctionnement et
10 909 687,44 € en section d'investissement.

Article 4 : Dit que le budget de la commune est voté au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 16 octobre 2023**

La secrétaire de séance

Nadine HULIN

Le Maire,

Michel BISSON

**IV - ANNEXE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2023 - IV
ARRETE ET SIGNATURES - D1**

Département de Seine-et-Marne DM N° 2
 Service de gestion comptable de Melun
COMMUNE DE LIEUSAIN

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de membres représentés : 5
 Nombre de membres absents :
 Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES : Pour : 29
 Contre : /
 Abstentions : /

Date de convocation : 10 octobre 2023

Présenté par

A lieusaint, le 16 octobre 2023
 LE MAIRE,
 M. BISSON



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire,
 A Lieusaint, le 16 octobre 2023

LES MEMBRES DU CONSEIL,

- | | | | |
|--------------------|-----------------|-------------------|---------------|
| Mme THOBOR | M. FLAHAUT | Mme LENGARD | M. NIANE |
| Mme DUCLAU | M. NIATTA | Mme LITWINSKI | M. BIANCHI |
| Mme RHOUN | M. LAUBERTHE | Mme HULIN | M. BOUET-YEM |
| Mme VESSAH | M. VEY | Mme KOMBO-TSIMBA | M. CAMPEIS |
| Mme HABERT | M. AGARD | Mme SOUFI | M. ABDELLAOUI |
| Mme AUDET | M. EDM | Mme BITTY KOUAKOU | M. JLASSI |
| Mme THELUS ROSINEL | Mme AWALE GUEDI | M. AMIENS | Mme BETHUNE |
| M. NDOYE | Mme POCHOT | M. CARRARA | Mme ARPACI |

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication, le

A Lieusaint, le
 LE MAIRE,
 M. BISSON